

Compte rendu de séance  
Conseil Municipal du 29 novembre 2017

---

Présents :

Vincent CHANTREAU, Didier CHAPOULIE, Gisèle CHEVALLIER, Yves DELLAC, Jacques DEMEUZOY, Jean-Claude FOURSAC, Laurent MARTIN, Jean-Charles MAZEYRAC, Ariane PEYRONIE

Absents excusés. : Jean-Louis CHAULIAGUET, pouvoir à Didier CHAPOULIE, Marc MORAND.

---

**A débuté à 20h30**

Secrétaire de séance : Jacques DEMEUZOY

---

**Point 01 – Budget Assainissement M49 de FONS durée des amortissements des biens**

Les investissements et les subventions reçues doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissement pour le budget assainissement.

Ces amortissements sont régulièrement effectués mais aucune délibération fixant la durée d'amortissement n'ayant été retrouvée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer des durées d'amortissements pour le matériel acheté depuis une dizaine d'années en prenant référence sur d'autres biens similaires achetés par des mairies alentours.

**Voté à l'unanimité.**

**Point 02 – Enfouissement des réseaux dans le Bourg de Fons (plan de financement FAST)**

Pour des raisons d'esthétiques et de sécurité nous avons sollicité le Conseil Département du Lot, au titre du Fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST) : **Réseau du Bourg** (France Télécom - Génie civil) : 27 000 € HT, le FAST nous donnerait 4 800 € HT

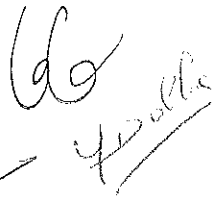
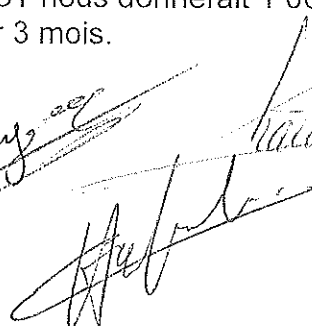
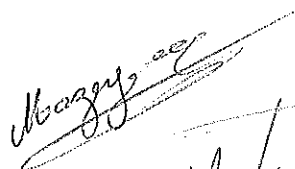
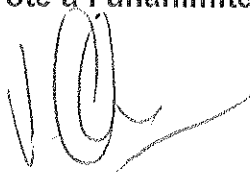
Travaux d'éclairage public 21 200 HT, le FAST nous donnerait 3 800 € HT

**Entrée du Bourg**

Travaux d'éclairage public 5 800 HT, le FAST nous donnerait 1 000 € HT

Début des travaux en septembre 2018 pour 3 mois.

**Voté à l'unanimité.**



## **Tarifs appliqués sur la consommation par la Saur pour le Bourg pour l'eau propre pour 2018**

Actuellement la Saur facture le m<sup>3</sup> à 0,38 € + 53,36 € de forfait abonnement  
Pour 2017, le m<sup>3</sup> sera facturé 0,38 € + 53,36 € de forfait abonnement et une redevance Adour-Garonne 0,245 € le m<sup>3</sup>

Cette redevance est ensuite à payer à Adour-Garonne par la Commune.

Pour 2018, les tarifs appliqués seront : 0,40 c + 55 € au lieu de 53,36 € et une redevance Adour-Garonne le m<sup>3</sup> à 0,25 €

Pour infos la commune de Fons a payé à Adour-Garonne :

en 2014 1016 €

en 2015 1250 €

en 2016 1266 €

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 04 – Décision Modificative N°1 Budget Assainissement 2017**

#### **Déplacement des chiffres 3400 €**

Pour des raisons purement administratives, est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative au budget qui n'a aucune influence sur les équilibres du budget cela permet seulement de réajuster les comptes.

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 05 – Demande de destruction des tickets de cantine restant à la Trésorerie de Figeac**

Suite à la fermeture de notre école et par conséquent de la cantine, Il est proposé la destruction des tickets de cantine restant à la trésorerie de Figeac.

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 06 – Validation des tarifs et Rapport du SPANC 2016**

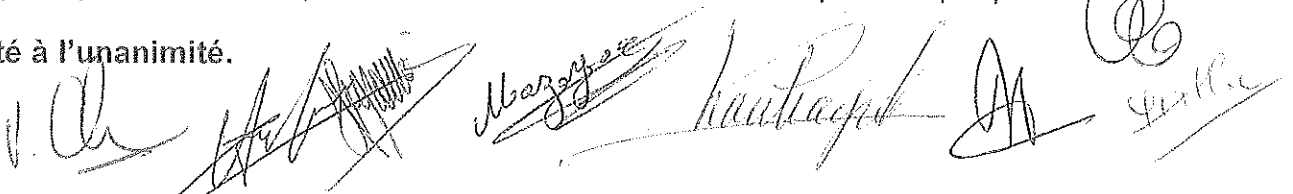
Suite au rapport des délibérations du Grand Figeac, concernant le service public d'assainissement non collectif, le rapport d'activité nous a été présenté par notre Maire en réunion de Conseil Municipal de Fons. Il y a eu 729 contrôles périodiques des fosses septiques en 2017.

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 07 – Questions diverses**

Un label « *ville prudente* » peut être mis en place aux deux entrées du village, à l'identique du panneau « village fleuri », pour les villes ou villages qui ont investi dans la sécurité routière. Jacques DEMEUZOY propose de s'inscrire dans ce projet, après enquête préalable, nous pourrions être retenus et autorisés à poser la plaque.

**Voté à l'unanimité.**



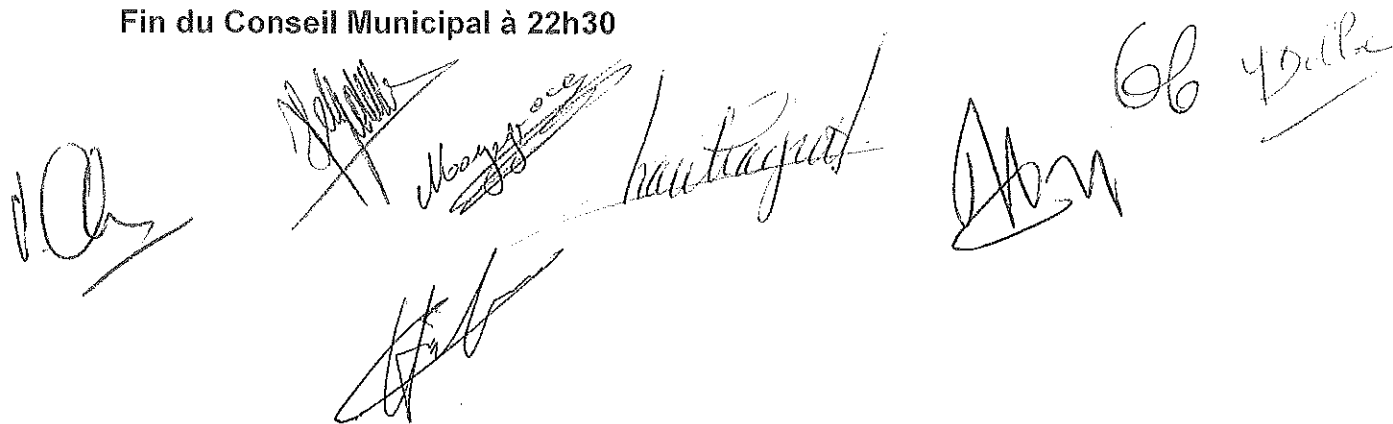
**Récupération des batteries et piles** à la Poste et la Boulangerie, Nathalie va revoir le contrat avec SCRELEC.

**Permanence électorale**, le 30 décembre, un élu doit assurer une permanence pour enregistrer les inscriptions tardives sur la liste électorale. Jacques Demeuzoy s'est porté volontaire.

Nathalie affichera cette décision sur la porte d'entrée de la Mairie. Téléphone **06 83 28 05 99**.

**Eclairage du Bourg**, le Grand Figeac a été prévenu trois fois, M. Pacot du Grand Figeac, va nous fournir et installer d'anciens luminaires qui ont été déclassés et renouvelés.

**Fin du Conseil Municipal à 22h30**



Handwritten signatures and initials, including the name 'Laurie' and the number '66'.